

Québec, le 27 février 2017

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Madame [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-407

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'accès aux documents reçue le 21 février 2017, laquelle vise à obtenir les renseignements suivants :

1. Nombre de causes reportées à ce jour par le Tribunal administratif du Québec (« Tribunal ») en raison de la grève des juristes de l'État
 - En date du 20 février 2017, 1 939 dossiers fixés en audience ou en conciliation avaient été remis.
2. Nature de ces causes
 - Pour connaître la nature de ces causes en catégories ou sous-groupe, veuillez consulter le tableau ci-joint.
3. Coûts associés au report de ces causes
 - Le Tribunal ne dispose d'aucune donnée permettant d'identifier si des coûts peuvent être associés au report de causes en raison de la grève des juristes de l'État.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics

et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableau